

Charte d'utilisation de l'intelligence artificielle chez Emblematik

1. Introduction

La présente charte vise à établir des directives strictes pour l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) au sein d'Emblematik. L'objectif est d'exploiter les bénéfices potentiels de l'IA tout en minimisant les risques liés à la sécurité, à la confidentialité et à l'éthique. Toute utilisation doit être encadrée et validée par la Direction afin de garantir une application conforme aux valeurs et aux exigences légales de l'entreprise.

L'IA est un outil puissant, mais son utilisation comporte des dangers, notamment en matière de protection des données, de fiabilité des résultats et d'éventuelles violations éthiques. L'ensemble des collaborateurs d'Emblematik est tenu de respecter scrupuleusement cette charte.

2. Engagements d'Emblematik

Emblematik s'engage à imposer une utilisation rigoureuse et transparente de l'IA, en veillant à :

- Privilégier des technologies conformes aux réglementations en vigueur (RGPD, confidentialité des données).
- Assurer un contrôle strict et systématique des contenus générés par l'IA.
- Limiter strictement l'usage de l'IA à des tâches ne comportant aucun risque sur la qualité et l'intégrité des livrables.
- Interdire toute délégation complète d'un travail stratégique ou décisionnel à une solution d'IA sans supervision humaine.

3. Utilisations autorisées

L'IA ne peut être utilisée que dans les cas suivants, sous validation explicite de la Direction :

- La rédaction d'ébauches de contenu nécessitant une validation et une révision humaine.
- L'analyse de tendances marketing et la collecte de données publiques.
- L'assistance à la traduction, à condition qu'une vérification soit effectuée par un professionnel.
- L'automatisation de tâches répétitives n'impliquant aucune donnée confidentielle.

Toute intégration d'une nouvelle solution IA est soumise à une évaluation stricte et doit être expressément autorisée par la Direction.

4. Conditions d'utilisation

Toute demande d'intégration d'un outil IA doit inclure :

- Le nom et l'éditeur de la solution.
- Une justification détaillée de son utilité et des bénéfices attendus.
- Une liste des types de données susceptibles d'être traitées.
- Une évaluation des risques liés à son usage.

La Direction peut à tout moment suspendre ou interdire l'utilisation d'un outil IA si celui-ci ne respecte plus les critères de sécurité, d'éthique ou de performance définis par Emblematic.

5. Interdictions et restrictions

L'usage de l'IA est formellement interdit dans les cas suivants :

- **Utilisation d'informations sensibles** : Aucune donnée client, financière ou stratégique ne peut être traitée via un outil IA.
- **Fiabilité non vérifiée** : Aucun contenu généré par l'IA ne peut être publié ou diffusé sans une validation humaine.
- **Manipulation et désinformation** : Toute utilisation visant à produire un contenu trompeur ou à manipuler l'information est strictement proscrite.
- **Utilisation sur du matériel non professionnel** : Il est interdit d'accéder à des outils IA depuis un équipement personnel dans un cadre professionnel.
- **Utilisation sans autorisation préalable** : L'intégration d'un outil IA sans validation de la Direction est strictement interdite.
- **Recours à des outils IA non conformes** : Seules les solutions validées par Emblematic peuvent être utilisées, et toute mise à jour importante doit être signalée.

6. Points additionnels

1. **Interdiction d'utilisation pour la prise de décision automatisée** : Aucune décision impactant l'entreprise ou ses clients ne peut être confiée à un système d'IA sans intervention humaine.
2. **Obligation de formation** : Tout collaborateur souhaitant utiliser l'IA doit suivre une formation interne sur les bonnes pratiques et les risques associés.
3. **Audit et traçabilité** : Toute utilisation de l'IA doit être documentée et pourra faire l'objet d'un audit interne pour assurer la conformité aux règles établies.

4. **Obligation de transparence** : Tout contenu généré par l'IA doit être clairement signalé comme tel et ne doit jamais être présenté comme un travail exclusivement humain.
5. **Limitation de la créativité IA** : L'IA ne doit pas être utilisée pour générer des concepts créatifs originaux destinés à être présentés comme des œuvres exclusives d'Emblematik sans intervention significative d'un collaborateur.

7. Signalement et alerte

Tout collaborateur constatant une violation des règles établies doit immédiatement en informer la Direction afin que des mesures correctives soient prises.

Cette charte vise à garantir une utilisation stricte et maîtrisée de l'IA chez Emblematik afin d'assurer la sécurité, l'éthique et la performance des activités de l'entreprise.

Réalisée à Lausanne, le 10.12.2024